



## Commune d'Altiliac

---

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

---

#### *Préambule*

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme la note de présentation du compte administratif 2020, disponible sur le site internet <http://www.altillac.com/>.

#### *Introduction*

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

#### *Cadre général du budget primitif*

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

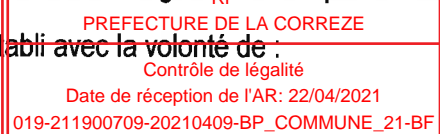
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

#### *Le Budget Principal 2021*

Le budget primitif de la commune d'Altiliac a été voté à l'unanimité le 9 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté dans son intégralité sur simple demande auprès du secrétariat aux heures d'ouverture habituelles.

Il a été établi avec la volonté de :



- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,
- Proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants ou de procéder à des réparations nécessaires sans avoir recours à un nouvel emprunt,
- De contribuer à la croissance de la commune en développant un nouveau lotissement. Le budget annexe du « lotissement des Marronniers » sera détaillé ci-dessous.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 558 627 €uros et la section d'investissement à 1 126 047 €uros.

### Dépenses Fonctionnement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS 2021 – montant TTC</b>
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	357 333,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL (Salaires bruts, charges sociales, ....)	464 038,00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	95 323,00
66 - CHARGES FINANCIERES	6 150,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
042 - SECTION À SECTION	16 659,00
022 - Dépenses imprévues	45 574,82
023 - Virement à la section d'investissement	571 949,18
<b>TOTAL</b>	<b>1 558 627,00</b>

### Recettes Fonctionnement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS</b>
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	14 231,00
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	17 957,00
73 – IMPOTS ET TAXES	622 525,00
74 – DOTATIONS ET PARTICPATIONS	248 496,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 810,86
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 100,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	617 507,14
042 - SECTION À SECTION	33 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 558 627,00</b>

RF  
 PREFECTURE DE LA CORREZE  
 Contrôle de légalité  
 Date de réception de l'AR: 22/04/2021  
 019-211900709-20210409-BP\_COMMUNE\_21-BF

## Dépenses Investissement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS ET RESTES A REALISES</b>
001 - Solde d'exécution section d'investissement	229 056,36
020 - Dépenses imprévues	38 000,64
041 - Patrimoniales	700,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 910,00
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204)	1 699,00
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES - non individualisées	59 750,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES -non individualisées	341 719,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS - non individualisées	0,00
040 - SECTION À SECTION	33 000,00
<b>INDIVIDUALISATION</b>	
PROCEDURES CIMETIERES - 21316	30 000,00
MAISON DES ASSOCIATIONS - 21318	1 800,00
STADE – AMENAGEMENT DONT ECLAIRAGE - 21318	18 000,00
SALLE POLYVALENTE – RENOVATION ENERGETIQUE - 21318	1000,00
BALAYEUSE ET DESHERBEUSE– 21578	23 000,00
SALLE POLYVALENTE – RENOVATION ENERGETIQUE - 2313	240 440,00
MAIRIE – RENOVATION ENERGETIQUE - 2313	58 972,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 126 047,00</b>

RF  
PREFECTURE DE LA CORREZE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/04/2021  
019-211900709-20210409-BP\_COMMUNE\_21-BF

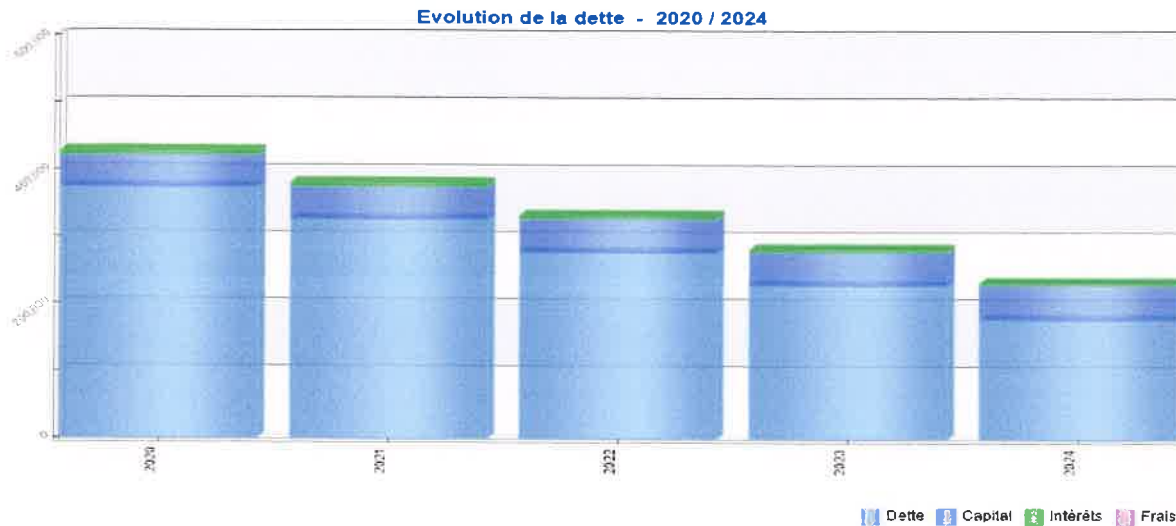
## Recettes Investissement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS ET RESTES A REALISES</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	571 949,18
024 - Produits des cessions d'immobilisations	5000,00
<b>10 - Patrimoniales (041)</b>	
10251 - DONS ET LEGS EN CAPITAL	700,00
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	
10222 - FCTVA	134 731,00
10251 – DONS ET LEGS EN CAPITAL	10,00
165 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	300,00
1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	47 664,82
<b>000 - Non individualisées</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 717,00
<b>Individualisées</b>	
<b>10 - MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	117 080,00
<b>11 - VESTIAIRES STADE ET CAMPING</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 296,00
<b>12 - PAB AVENUE GENERAUX MARBOT et PAVE rue des Armistices</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45 494,00
<b>22 – STADE - ECLAIRAGE</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 500,00
<b>24 – SALLE POLYVALENTE – RENOVATION ENERGETIQUE</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	87 960,00
<b>25 – MAIRIE – RENOVATION ENERGETIQUE</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	28 986,00
<b>26 – VOIRIE – BALAYEUSE ET DESHERBEUSE</b>	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5000,00
<b>040 – Opérations d'ordre – transfert entre sections</b>	
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	16 659,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 126 047,00</b>

RF  
PREFECTURE DE LA CORREZE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/04/2021  
019-211900709-20210409-BP\_COMMUNE\_21-BF

## Désendettement



## Taux d'imposition

<b>Taux des taxes fiscales - ALTILLAC</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taxe foncière <b>communale</b> sur les propriétés bâties		10.23 %	31.58 %
Taxe foncière <b>départementale</b> sur les propriétés bâties		21.35 %	0.00 %
Taxe foncière propriétés non bâties :		68,81%	68,81%

## Prévision des effectifs de la collectivité

Filière administrative : 2 employés titulaires à temps complet

Filière technique : 6 employés (7 jusqu'au 12 mars 2021) dont :

- 4 titulaires à temps complet
- 1 titulaire temps non complet jusqu'au 12 mars 2021
- 1 contractuel temps complet
- 1 contractuel temps non complet.

## Le Budget annexe « Lotissement des Marronniers » 2021

La section de fonctionnement s'équilibre à 520 825 Euros et la section d'investissement à 520 820 Euros.

### Dépenses Fonctionnement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS 2021 – montant TTC</b>
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	520 820,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00
<b>TOTAL</b>	<b>520 825,00</b>

## Recettes Fonctionnement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS</b>
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00
042 - SECTION À SECTION	520 820,00
<b>TOTAL</b>	<b>520 825,00</b>

## Dépenses Investissement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS</b>
040 - SECTION À SECTION	520 820,00
<b>TOTAL</b>	<b>520 820,00</b>

## Recettes Investissement

<b>CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES</b>	<b>PREVISIONS</b>
010 - STOCKS	520 820,00
<b>TOTAL</b>	<b>520 820,00</b>

Fait à Altiliac, le 9 avril 2021

Le Maire,

Denis PINSAC

